RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CASTEJA AUDIT ET CONSEIL

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris
au capital de 3.000 euros
Siège social : 7 rue Léo Délibes – Paris (16ème)
807 897 830 RCS PARIS

Décisions de l'Associé Unique Du 1er juin 2024

LE SOUSSIGNE

Hubert Castéja, demeurant [redacted] titulaire de 3.000 actions

Agissant en qualité de seul associé et de Président de la société CASTEJA AUDIT ET CONSEIL désignée en tête des présentes,

A ARRETE LES DECISIONS RELATIVES A :

- Fin du bail des locaux sis au 38 rue de Berri, Paris 8,
- Signature d'un nouveau bail portant sur un bureau pour les besoins de l'activité professionnelle au 6 rue Roquépine, Paris 8.
- Pouvoirs pour formalités.

Première Décision :

L'associé unique prend acte de la fin du bail portant sur un bureau d'environ 10 m² dans les locaux du centre d'affaires de la société SDM.

Deuxième Décision :

L'associé unique prend acte

- Le bureau est situé au [redacted] l'adresse de domiciliation de la soc
- Le bail est signé pour une durée de 6 années, renouvelable, du 1er juin 2024 au 31 mai 2030.
- Le loyer mensuel s'élève à 1 350 € HT et hors charges.
- Indexation sur la base de l'indice ILAT (133,69 au 4ème trimestre 2023).
- Une provision mensuelle pour charges de 180 € HT.

[redacted]

- Le dépôt de garantie (représentant le quart du loyer annuel) s'élève à 4 050 €.

- Conformément au point 5 du contrat de location, une assurance va être souscrite auprès d'une compagnie d'assurance afin de couvrir les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de vol.

Troisième Décision :

L'associé unique prend acte de l'hébergement et de la domiciliation à titre gratuit de l'activité d'expertise comptable, développée en parallèle de l'activité de la société Castéja Audit et Conseil, par l'Associé unique et Président.

Il est rappelé ici que, depuis septembre 2019, ce dernier est inscrit en nom propre sur la liste des Expert-Comptable de la région Ile-de-France.

Quatrième Décision :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ladite décision pour effectuer les formalités prévues par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Fait à Paris,



